



VB/cf - Div n° 5993_04

Paris, le 29 avril 2024

PROGRAMME DE VEILLE 2024 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 44 CONCERNANT IPSOS

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2024 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



IPSOS

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 14 MAI 2024

RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 20 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 21 : Dérogation aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS (« au fil de l'eau »)**

Analyse

La résolution 21 autorise pendant 26 mois à déroger aux règles de fixation du prix d'émission des augmentations de capital sans DPS visées notamment à la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

- **RESOLUTION 22 : Option de sur allocation (green-shoe)**

Analyse

La résolution 22 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 20 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise version 2024 : I-C 1-2

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).



GOVERNANCE

1. Composition du conseil d'IPSOS

Le conseil d'IPSOS comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 63,6% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées.).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Didier Truchot	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	87,5%	M	77	FR	49	2028	0	1			
	Ben Page	DG	Non libre d'intérêts	100%	M	59	UK	3	2027	1	0			
	Patrick Artus	Durée de mandat	Non libre d'intérêts	87,5%	M	72	FR	15	2027	0	1			
	Laurence Stoclet	DGD	Non libre d'intérêts	100%	F	57	FR	22	2027	0	1	M		
	André Lewitcki	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	67	FR	3	2025	0	1		M	M
	Sylvie Mayou	Représentante des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	63	FR	7	2025	0	1			
	Pierre Barnabé		Libre d'intérêts	100%	M	53	FR	2	2026	1	1			
	Virginie Calmels		Libre d'intérêts	100%	F	53	FR	2	2026	0	3			
	Anne Marion-Bouchacourt		Libre d'intérêts	100%	F	65	FR	7	2025	0	1		P	P
	Angels Martin Munoz		Libre d'intérêts	100%	F	57	ES	1	2027	0	1			
	Florence Parly		Libre d'intérêts	100%	F	61	FR	1	2027	0	3		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Filippo Pietro Lo Franco		Libre d'intérêts	100%	M	54	IT	4	2028	0	1	P		
	Eliane Rouyer-Chevalier		Libre d'intérêts	100%	F	71	FR	5	2027	0	1	M		



2. Spécificités

- Les statuts de la société IPSOS comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

